

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL  
- Désignation des  
représentants du Conseil  
Municipal au comité  
d'éthique local pour la  
vidéo protection.

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
23/06/20

Date d'affichage :  
07/07/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLEROT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Un comité d'éthique local est chargé de veiller au bon exercice des libertés individuelles et collectives des citoyens ainsi qu'au respect des textes applicables et de la charte déontologique de la vidéo protection.

En application de l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, ce comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.

Sa composition est fixée par le Conseil municipal, sur proposition du Maire, pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat municipal en cours.

Aussi, convient-il de désigner, suite au renouvellement du conseil municipal, sur proposition du Maire, 11 membres du Conseil Municipal au sein du Comité d'éthique local, soit :

5 membres titulaires et 5 membres suppléants du Conseil Municipal ;

5 personnes sensibilisées à la protection des libertés fondamentales qui siégeront au titre des personnalités qualifiées.

Les candidatures reçues sont :

M. Freddy GRZEZICZAK, désigné par le Maire, qui présidera le  
Comité ;

en tant que titulaires :

Mme Mélanie MASSOT

M. Julien ALEXANDRE

Mme Sylvie ROBERT

M. Philippe VIGNON

M. Olivier TOURNAY

en tant que suppléants :

M. Louis SAPHORES

Mme Aïcha DRAOU

Mme Assiba BEAUFRERE

M. Pascal TASSART

M. Thomas DUDEBOUT

au titre des personnalités qualifiées :

M. José PEREZ

M. Philippe MANCHERON

Mme Denise LEFEBVRE

M. Yann BOUVART

M. Jean-Claude GRAND

Mme la Sous-Préfète, M. le Procureur de la République et M. le Commissaire de Police pourront assister en tant que de besoin aux séances de ce comité.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer quant à ces désignations.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

  
Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49843-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation